



Extrait du Association pour l'Économie Distributive

<http://www.economiedistributive.fr/Tour-de-France-de-la-pollution>

Tour de France de la pollution ignorée

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 1998 à 2009 - Année 2006 - N° 1069 - octobre 2006 -

Date de mise en ligne : jeudi 12 octobre 2006

Description :

Caroline Eckert nous avertit : une incroyable quantité de sites très dangereux, dus à la négligence de pollueurs impunis, ont été découverts. Mais tout le monde semble les ignorer.

Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés

Sous le titre Bonnes vacances ! Caroline Eckert relatait dans la GR 1067 de juillet, le dilemme d'un chercheur, Frédéric Ogé, pris entre le souci de révéler de graves délits de pollution et son devoir de discrétion. Elle le complète ici par un tour de France des pollutions trop ignorées :

Petit rappel de l'épisode précédent. Mandaté par le ministère de l'Environnement, alors dirigé par Dominique Voynet, Frédéric Ogé a enquêté sur les sites pollués en France. Heureux homme dont l'avenir professionnel n'est pas menacé pourrait-on cyniquement penser ! En effet, depuis le début de l'ère industrielle, les entreprises ont tout bonnement « enfoui une grande variété de produits chimiques sur leurs terrains ou en pleine nature » [1]. Il y aurait entre 300.000 et 400.000 sites potentiellement pollués dans l'Hexagone. En route, donc, pour un tour de France d'un genre un peu particulier.

Comme toujours, au niveau régional, « la palme revient à l'Île-de-France avec 50.000 sites » potentiellement pollués, même si les données officielles n'en retiennent "que" 350, dont curieusement aucun à Paris. Les sous-sols de la maison de Radio-France regorgent pourtant des reliquats d'une ancienne usine à gaz et la construction du parking de huit étages de l'Opéra est stoppée depuis 1992 à cause d'une « pollution coriace aux hydrocarbures, vestige d'une vulgaire station-service ». Un peu plus loin, à Vincennes, un pourcentage démesuré des enfants d'une maternelle était atteint de cancer, or cette école a été élevée à la place d'un établissement Kodak clos en 1986. Plus récemment, le préfet a ordonné « le traitement de plusieurs dizaines de milliers de tonnes de terre qui contenaient trop de cyanure et d'hydrocarbures volatils » lors de la réalisation du Stade de France à Saint-Denis.

Pour la Bretagne, tout le monde a entendu parler des marées noires, même si on ne sait pas toujours que « d'importantes quantités de mazout ou de goudrons dérivés semblent avoir été enfouies dans des sites improvisés pour l'occasion ». Les dégradations des nappes phréatiques dues aux déjections animales sont également connues de tous. Mais d'autres manufactures et mines (usines à gaz, fonderies ...) ont laissé leur empreinte pour longtemps.

Dans la région Pays de la Loire, l'incendie de dépôts chimiques et de réservoirs d'hydrocarbures en 1991 près de

Nantes a engendré « la pollution de plus d'un hectare de terrain sur une profondeur de trois mètres à proximité immédiate de la nappe phréatique ». Ailleurs, c'est la production d'additifs pour les carburants qui a infecté les sols et la nappe phréatique avec de l'arsenic, de la pyrite et du plomb, et en concentrations telles que la zone a été déclarée inhabitable.

Dans le Centre, les nombreuses tanneries installées entre Châteauroux et Blois versaient dans une rivière les composés utilisés pour traiter les peaux. Chaux, sulfures, tanins, acides et chrome, lequel est allergène et cancérigène, se sont ainsi disséminés en aval jusqu'à l'arrêt des tanneries. Mais pas de dépollution. Dans le Loiret, la nappe phréatique passant en dessous des bâtiments successivement occupés par plusieurs enseignes, dont la dernière est toujours en activité, est contaminée par des substances chlorées, du phénol et du dichloroéthylène.

En Poitou-Charentes les principales nuisances peuvent être considérées comme des "dommages collatéraux". C'est en effet la fabrication de munitions, poudres, gaz de combat, etc., notamment à Angoulême, et leur entreposage qui expliquent la présence d'abondants polluants sur un large territoire.

L'exploitation de l'uranium dont le Limousin est fertile s'est soldée par « de nombreux stocks de résidus radioactifs sur des sites dispersés ». D'autres éléments dangereux (cyanure, arsenic et mercure) ont été abandonnés à l'air libre lors de la fermeture d'une mine d'or, dans les années 50. Ils ont peu à peu rejoint une rivière et été propagés, puis oubliés, jusqu'à ce que « la mort de deux vaches qui avaient pâture sur le site » fasse reparler d'eux en 1999.

En Aquitaine, une fabrique de matériels à base d'amiante a, pendant 70 ans, jeté les rebuts dans des marécages environnants « en les recouvrant parfois par du béton ou du goudron ». Il a fallu renoncer aux projets immobiliers un temps envisagés, et seule l'édification de hangars ne nécessitant pas de fondation est autorisée.

En Midi-Pyrénées, rien qu'Airbus a huit zones frelatées aux hydrocarbures, chrome, nickel et plomb. De son côté, Eternit « a non seulement pollué les terrains de son usine d'amiante mais ses camions-bennes ont aussi déversé des milliers de tonnes d'amiante dans la garrigue » et dans une décharge d'ordures ménagères. D'autres saletés (métaux lourds, produits azotés, etc.) empoisonnent les alentours de l'ancienne installation AZF et de la Société nationale des poudres et explosifs.

En Languedoc-Roussillon les souillures sont plus éparses. « On s'est aperçu en 1999 que des vapeurs d'hydrocarbure remontaient du sol de la cour de récréation » de l'école de Port-la-Nouvelle. Près de Carcassonne, ce sont les cultures maraîchères de 24 villages que le préfet a interdites à la consommation car leur taux de composants toxiques est trente fois supérieur aux normes sanitaires. Plomb, métaux lourds, dioxines, et furanes se rencontrent un peu partout, résultat du "recyclage" des mâchefers qui sortent des incinérateurs en sous-couches pour les lotissements et la voirie.

Les habitants d'un village de Provence-Alpes-Côte-d'Azur pourraient alimenter leur vélomoteur en allant remplir un bidon au puits. « Les hydrocarbures ont été retrouvés jusqu'à 100 mètres de profondeur. Il a fallu que les citoyens [...] déposent une plainte contre X en février 2002 pour qu'une enquête de gendarmerie débute ». Ailleurs, un atelier de traitement de matériaux réfractaires évacuait ses restes radioactifs dans une décharge d'ordures ménagères. Lorsque l'énormité du taux de radioactivité a imposé l'interdiction de cette pratique, Saint-Gobain, le propriétaire, a un temps gardé ses détritiques dans son propre périmètre avant de les passer dans la confection de la laine de verre. Le long de la côte il y a de belles plages bien sûr, mais aussi beaucoup d'endroits où des entreprises ont oublié toutes sortes de mélanges dangereux tels que solvants halogénés, hydrocarbures et métaux lourds. La région Rhône-Alpes « est l'un des grands pôles industriels français de la pétrochimie et de la métallurgie [...] En moyenne, chacune des 157 grandes sociétés implantées dans les huit départements produit chaque année 1.000 tonnes de produits toxiques ». Mais la ville de Lyon semble relativement préservée.

En Auvergne, la nappe phréatique se souvient encore de l'exploitation d'un gisement riche en arsenic. Vingt ans se sont écoulés entre les premiers soupçons, la reconnaissance officielle des dégâts et la démolition des locaux délabrés. Mais les gravats sont restés sur place ! La Cogema, aujourd'hui devenue Areva, a tout simplement déplacé un village d'un kilomètre afin de faciliter l'extraction à ciel ouvert dans une mine d'uranium. Un demi siècle plus tard, « le filon ne s'avérant plus intéressant, la Cogema est partie et une reconversion du secteur a été préparée autour d'un ... lac artificiel destiné à accueillir pêcheurs et baigneurs ». Un golf est également prévu. Mais la population, inquiète, a créé une association et « déposé une plainte contre X pour mise en danger d'autrui et abandon ou dépôt illégal de déchets ».

En Franche-Comté, une grande firme de la chimie tire profit des mines de sel. Quelques années après le début de l'entassement de 50.000 tonnes de déblais dans un bassin de décantation, une altération de la nappe phréatique est décelée, d'abord par des matières peu dangereuses puis par des complexes toxiques. Des travaux ont été effectués et la nappe est surveillée de près, mais les risques n'ont pas disparu pour autant.

Bien connue pour ses vins, la Bourgogne l'est moins pour son "or blanc", autre nom de l'amiante. Et pourtant elle comptait à elle seule quinze usines. Le nombre exact de dépotoirs est quant à lui inconnu. Ils apparaissent peu à peu à l'occasion de chantiers, à l'image de celui exhumé lors de la création du parking d'un groupe scolaire de Paray-le-Monial. Dans les années quatre-vingt, à Montchanin on « recense deux fois plus de victimes de maladies respiratoires chroniques qu'ailleurs ». Un rapport de la Préfecture attribue ce phénomène à des émanations toxiques provenant de résidus chimiques amoncelés dans une décharge. Et apparemment non sans raison puisque les maladies ont régressé depuis sa fermeture. En Alsace aussi les nappes phréatiques souffrent des sous-produits des industries chimiques, avec parfois interdiction d'aller à la rivière. À Benfeld, non loin de Strasbourg, 13.000 litres de tétrachlorure de carbone (CCl₄) s'écoulent lors de l'accident d'un camion-citerne en 1970. Vingt ans après on découvre que l'eau qui coule aux robinets d'un village voisin a un taux de CCl₄ trente fois supérieur à la dose maximale fixée par l'Organisation mondiale de la santé. Encore quinze ans plus tard, le CCl₄ poursuivant son chemin vers Strasbourg, l'ensemble des communes concernées décide de décontaminer le site d'origine et de réaliser des puits de pompage sur le parcours du polluant. Aux frais de qui ? L'organisme propriétaire du camion-citerne n'existe plus, son assureur a pris les devants en déposant une plainte contre l'État et la commune de Benfeld, au motif qu'ils n'ont rien fait après l'accident !

Les fonderies de Lorraine sont réputées. Leurs méfaits le sont moins. Scories, goudrons, cyanures, plomb, zinc, chrome et autres ont néanmoins atteint les eaux souterraines. Un fabricant de transformateurs au pyralène s'est pour sa part vu obligé de confiner 20.000 mètres cubes de terre. Elle renfermait en effet de grandes quantités de pyralène, constituant toxique qui libère en plus de la dioxine en se dégradant.

En Champagne-Ardenne, le coke utilisé pour chauffer les hauts-fourneaux des aciéries provenait en partie de cokeries de la région. Il en est resté de graves pollutions par des corps toxiques, voire cancérigènes, d'où les inquiétudes pour la nappe phréatique toute proche. Un négoce de retraitement de batteries et de plomb n'a pas craint de laisser derrière lui assez de cadmium, plomb et arsenic pour que tout le territoire de la ville soit vicié, ce qui explique le dépérissement des bêtes observé par un éleveur.

En Picardie, une carrière de grès et de calcaire de quatre hectares a été utilisée comme décharge par la société qui l'avait acquise après sa clôture. Les 260.000 mètres cubes d'immondices qui y ont été accumulés sont menaçants, beaucoup sont nocifs, les eaux peuvent charrier benzène, toluène, xylènes, arsenic, etc. et cela dans toutes les directions parce que la carrière se situait sur la ligne de partage des eaux.

Dans le Nord-Pas-de-Calais on retrouve des problèmes dus aux cokeries. Mais ce n'est pas tout. Des groupes chimiques ont également entreposé des tonnes de débris chargés de métaux lourds. Entassés en terrils, ils ont imprégné les sols avant de rejoindre la nappe phréatique. Toujours à l'air libre, « une colline d'amiante en vrac a

surplombé de ses 30 mètres de haut » une commune du Nord.

En Haute-Normandie, Wonder s'est débarrassé de ses surplus (piles, batteries, mercure, plomb ...) dans l'ancienne carrière qu'elle occupait. Près de Rouen, neuf personnes sont mortes dans des galeries souterraines pour avoir inhalé un gaz toxique. Bien que l'administration s'en défende, il pourrait s'agir de gaz employés pendant la seconde guerre mondiale.

En Basse-Normandie on peut trouver de l'amiante en différents endroits puisqu'il y avait huit concessions d'amiante. Un atelier de traitement des poteaux et des traverses de chemin de fer, appartenant à la SNCF, a de son côté souillé plusieurs hectares avec des hydrocarbures. À cela s'ajoutent du fuel sous l'emplacement de Moulinex, des solvants chlorés sur les lieux d'un établissement d'emballage, et quelques autres témoignages d'activités métallurgiques et sidérurgiques.

Pour terminer, allons jusqu'en Corse et dans les DOM-TOM, pour une fois mieux lotis que les autres, mais pas épargnés. Bien qu'abandonnées depuis les années 50, les quatre usines et mines d'amiante corses ne sont pas toujours inoffensives. Concernant les DOM-TOM, on y recense des hydrocarbures, du cadmium, du chrome, du mercure, du plomb et d'autres composés plus ou moins bien identifiés.

Au-delà d'un inventaire, non exhaustif, le livre de F. Ogé et P. Simon traite d'autres points qui peuvent être utiles, par exemple pour « identifier un terrain contaminé qui n'est pas encore officiellement répertorié », pour savoir ce qu'il contient, le faire assainir et, le cas échéant, tenter d'obtenir une indemnisation. Mais la tâche est rude car « personne ne sait véritablement à ce jour quels sont les effets de ces pollutions accumulées »². Des bâtiments auraient été évacués d'urgence, des lignes de TGV ou des rocade déplacées. « Selon certaines sources, il faudrait au minimum l'équivalent d'un tiers de budget annuel de l'État pour dépolluer les zones considérées comme polluées »^[2]. De plus, les grosses entreprises se protègent en séparant leurs affaires polluantes des autres, et les assureurs en refusant de prendre en charge les risques pour la santé.

Voilà donc un dossier qui demande à être creusé...

[1] Cette citation et toutes celles qui suivent avant précision contraire, sont tirées de *Sites pollués en France*, par Frédéric Ogé et Pierre Simon, éd. Libro, 2004, 2 euros.

[2] extraits de Responsabilité, engagement et éthique d'un chercheur, F. Ogé, CAES Magazine, n°64, 7-8/2002.